

**ATHLETISSIMA
AIDE FINANCIERE**

Préavis N° 2005/25

Lausanne, le 28 avril 2005

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'une aide financière urgente en faveur d'Athletissima, Meeting international d'athlétisme de Lausanne.

Cette aide financière comprend deux volets :

1. une contribution unique de 500'000 francs ;
2. l'élévation de 200'000 à 300'000 francs pour 2006, et dès lors pour chaque année, de la subvention ordinaire annuelle.

2. Préambule

Depuis sa première édition en 1977, le meeting international d'athlétisme de Lausanne, plus connu sous le nom d'Athletissima, s'est imposé comme l'événement phare du sport international à Lausanne. Rendez-vous incontournable des amateurs d'athlétisme de notre ville et de sa région, Athletissima l'est aussi devenu au niveau international. En 2004, il se classait au quatrième rang du classement mondial des meetings d'athlétisme, derrière les prestigieuses réunions de Bruxelles, Zurich et Rome et devant celle de Paris. Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il récompense un meeting qui ne figure pas dans la « Golden League »¹ à savoir les six plus grands meetings mondiaux.

Cas particulier des réunions mondiales d'athlétisme, Athletissima l'est à plusieurs titres. Comme indiqué, bien que ne figurant pas au nombre des meetings de la « Golden League », la réunion lausannoise est l'une des meilleures mondiales. Le stade dans lequel il a lieu est l'un des plus petits du circuit et l'un des plus appréciés, justement du fait de sa taille et de la proximité avec le public que cela implique. Nombreux sont les athlètes à venir et à revenir à Lausanne en raison de cette ambiance, de la chaleur du public. Ceci fait de la Suisse le seul pays à organiser sur son territoire deux meetings de niveau mondial.

¹ La « Golden League » comprend les meetings de Bruxelles, Berlin, Oslo, Paris, Rome et Zurich et doit son nom au fait que les athlètes vainqueurs de leur discipline dans toutes ces réunions se partagent une prime en lingots d'or.

L'engouement du public pour l'athlétisme ne s'est jamais démenti. La création des championnats du monde d'athlétisme dans les années huitante et leur couverture médiatique ont fait des athlètes les « Dieux du stade » et ont dynamisé le circuit des meetings. Avoir les meilleurs dans les disciplines phares² est devenu le credo des organisateurs de ces réunions. Avec les dérives que cela peut engendrer : augmentation des coûts d'organisation (primes offertes aux athlètes) et nécessité absolue d'avoir des résultats (sans record ou meilleure performance mondiale, pas ou moins de sponsors, de public, etc.³).

Athletissima n'a pas échappé à cette « loi du marché ». L'athlétisme mondial est un business et pouvoir offrir année après année une réunion de qualité implique des investissements importants. Or, si le public est toujours resté fidèle (les variations sont dues essentiellement aux conditions météorologiques), le bassin de sponsors pour couvrir un tel événement n'est pas large, surtout face à la concurrence d'un événement comme celui de Zurich. Malgré leurs efforts, les organisateurs ont vu les charges augmenter et les revenus stagner. L'aide des pouvoirs publics est ainsi devenue essentielle pour la survie de la manifestation.

Depuis 1990 et l'octroi d'une aide financière à Athletissima⁴ (prise en charge des déficits cumulés et octroi d'aides financières annuelles), la Municipalité est tenue informée des résultats de chaque édition. Consciente de l'importance d'Athletissima pour la promotion de Lausanne et de sa région à l'étranger, elle a décidé d'augmenter son soutien et a été rejointe par l'Etat de Vaud pour les mêmes raisons. Toutefois, le passif cumulé et les perspectives/projections dans le domaine du sponsoring ne permettent plus une amélioration de la situation. La Municipalité a, en conséquence, décidé de présenter une demande d'aide financière exceptionnelle.

3. Athletissima

3.1. Historique

C'est à l'occasion de l'inauguration du Stade Pierre-de-Coubertin, en 1977, que se tient la première édition du « Meeting international d'athlétisme de Lausanne ». En fait, c'est dès cette première édition que la « magie » Athletissima, cette complicité entre public et athlètes, naît. Car, en 1977, le meeting s'est tenu ... deux fois ! La première, en présence de 5'600 personnes, le 8 juillet 1977. Les conditions météorologiques sont catastrophiques, c'est en vain que l'on essaie d'évacuer l'eau de la piste ; les athlètes mettent même la main à la pâte. Ces derniers, convaincus de la qualité des installations, du sérieux des organisateurs et de l'enthousiasme du public acceptent de revenir, et un nouveau meeting se tient le 3 août 1977 devant plus de 11'000 spectateurs.

De 1978 à 1985, Athletissima se déroulera à Pierre-de-Coubertin, mais, victime de son succès et des exigences techniques de la télévision (éclairage), un déménagement dans un cadre plus approprié sera nécessaire. Depuis 1986, Athletissima est indissociablement lié au Stade olympique de la Pontaise. Et, à plusieurs reprises⁵, le stade a été modifié et amélioré afin de répondre aux demandes des organisateurs du meeting : transformation de la piste d'athlétisme (de 6 à 8 couloirs et pose d'un revêtement synthétique), amélioration de l'éclairage, réaménagement de la zone réservée aux médias, amélioration des vestiaires.

² Si le 100 m masculin reste la discipline sportive la plus médiatisée au monde (Jeux Olympiques compris), l'athlétisme connaît également des phénomènes de mode : saut à la perche (période S. Bubka), triple saut, 5'000 ou 10'000 m, etc.

³ Le public, a sa part de responsabilité dans les dérives du sport-spectacle. En dénigrant les résultats d'un meeting où aucun record n'a été battu (mais les trois premiers du 100m ont couru tous en moins de 10'', par exemple), il encourage le dopage.

⁴ Préavis N° 23, du 25 mai 1990, « Athletissima. Meeting international d'athlétisme de Lausanne. Octroi d'une aide financière. », BCC 1990, tome I, pp. 1216-1230.

⁵ Préavis N° 227, du 17 juillet 1985, « Stade olympique de la Pontaise. Travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations », BCC 1985, tome II, pp. 1611-1623. Préavis N° 2003/21, du 28 mai 2003, « Stade olympique de la Pontaise. (...) 3^e étape des travaux de réfection, d'amélioration et de modernisation des installations », BCC 2003-2004, tome II, pp. 445-483.

En 1987, au lendemain des premiers championnats du monde d'athlétisme, Athletissima a été promu au rang de « Grand Prix » par la Fédération internationale d'athlétisme et a, depuis, toujours figuré dans l'élite des meetings internationaux. En 1994, les records du monde du 100 m hommes et du 1'500 m fauteuil roulant hommes sont battus, contribuant ainsi à sa réputation et à la promotion de Lausanne à l'étranger.

Les dix années suivantes sont celles d'un meeting qui présente à un public toujours aussi nombreux, toujours aussi charmé et toujours aussi connaisseur, des athlètes et des performances de très haut niveau. Athletissima est l'exemple du sport-spectacle, seule manifestation annuelle de ce genre organisée en notre ville.

3.2. Structure

Association selon les art. 60 ss CCS depuis 1990, Athletissima, dont le nom exact est Association Athletissima, se compose de membres actifs, « garants » (membres qui paient une cotisation sous forme d'une garantie de couverture de déficit dont le montant est défini par eux) et honoraires. Actuellement, il y a 6 membres actifs et trois membres « garants » (Meeting Club Athletissima, Ville de Lausanne et Etat de Vaud).

Le comité (organe exécutif de l'association) est composé de 11 membres au maximum, dont font partie de droit un représentant du Meeting Club Athletissima, de la Ville de Lausanne, de l'Etat de Vaud, du Lausanne Sports et du Stade Lausanne. Il délègue la tâche d'organiser Athletissima à un comité ad hoc. L'association emploie 2 personnes à temps plein ou partiel (la charge de directeur est considérée comme une activité à temps partiel estimée à 40 %). Plus de 400 bénévoles permettent l'organisation et la tenue du meeting.

4. Situation financière

Avec une dette cumulée de 1'482'000 francs, la situation financière d'Athletissima est des plus préoccupantes. Le budget annuel de la manifestation est de près de 3 millions de francs et est l'un des plus petits du circuit international. Près de la moitié des charges concernent les athlètes (cachets, frais de déplacement et d'hébergement) et 70 % des produits proviennent du sponsoring et des droits TV. Malgré une professionnalisation accrue de la gestion financière de l'événement et une très grande rigueur dans l'engagement des dépenses, Athletissima est déficitaire. La situation s'est encore péjorée en raison d'une perte sur opération sur devises et d'une décision exécutoire en matière fiscale (impôts à la source) et de TVA. Le problème de l'opération sur devises (perte de 360'000 francs) est dû à la faiblesse du dollar ; or, par le passé, ce type d'opération a rapporté de substantielles plus-values. S'agissant de l'impôt à la source (210'000 francs), la manière qu'avaient les organisateurs d'Athletissima d'apprécier les prestations de représentation des athlètes a été refusée par l'autorité fiscale cantonale et une reprise limitée aux années 1998, 1999 et 2000 leur a été notifiée. L'imposition de ces prestations se fait à l'heure actuelle comme demandée par l'administration cantonale. Enfin, l'arriéré de TVA, d'un montant de 360'000 francs, concerne les années 1995 à 2000. Son règlement est exécutoire à la suite d'une décision du Tribunal fédéral qui s'est avérée être défavorable à plusieurs organisateurs de manifestations sportives en Suisse. En 2001, la loi a été modifiée en ce sens que l'importation de services de l'étranger n'est plus imposée comme durant la période précitée.

Devant cette aggravation de la situation et après avoir reçu les dirigeants d'Athletissima, la Municipalité, mais aussi les autorités cantonales ont étudié plusieurs options décidées à tout mettre en œuvre afin d'assurer la pérennité de la manifestation sportive internationale la plus importante à Lausanne.

5. Engagements financiers en faveur d'Athletissima

En 1990, l'aide financière en faveur d'Athletissima comprenait deux volets, la prise en charge des déficits cumulés des meetings des années 1981 à 1989 pour un montant unique de 460'000 francs et l'attribution dès 1990 d'une aide annuelle de 150'000 francs (100'000 francs de subvention et 50'000 francs de garantie de couverture de déficit)⁶. Cette aide faisait suite à un crédit supplémentaire deuxième série 1988 de 300'000 francs accordé par le Conseil communal comme première mesure d'assainissement des comptes d'Athletissima.

Conscientes de l'importance que revêt cet événement pour la promotion du Canton de Vaud, les autorités cantonales ont décidé de soutenir annuellement Athletissima en lui octroyant, dès 1991, une aide annuelle de 45'000 francs sous forme de garantie de couverture de déficit.

Ces aides, au fil des ans, ont connu diverses variations. Ainsi, de 1994 à 1996, une garantie de couverture de déficit de 97'000 francs a été accordée⁷ et la subvention ramenée (en 1995 et 1996) à 80'000 francs. Depuis 2001, l'Etat de Vaud a revu à la hausse ses aides et verse un montant identique à celui de la Ville de Lausanne. En 2002, la subvention communale a été portée à 150'000 francs.

Depuis 2004, il a été décidé de convertir la garantie de couverture de déficit de 50'000 francs en une subvention d'un même montant, portant le tout à 200'000 francs. De plus Athletissima bénéficie d'une subvention extraordinaire de 100'000 francs limitée aux années 2003, 2004 et 2005. De son côté, le Canton verse, en plus de ses aides ordinaires s'élevant annuellement à 150'000 francs, une aide extraordinaire de 40'000 francs pour les années 2004, 2005 et 2006.

Il convient d'ajouter à ces subventions les prestations fournies à titre gracieux par différents services de l'administration communale (sports, routes et mobilité, parcs et promenades) pour un montant, en 2004, de près de 75'000 francs.

6. Assainissement d'Athletissima

6.1. Engagements de la Ville de Lausanne

L'assainissement des finances du meeting ne peut se faire sans l'aide des pouvoirs publics. Si, des mesures doivent être prises (et ont été prises) pour assurer des revenus stables (contrats de longue durée avec les sponsors et la télévision) et contenir les dépenses (en particulier dans le domaine des prestations offertes aux athlètes), la situation ne peut se résoudre d'elle-même et dans les conditions économiques actuelles, il serait illusoire de compter sur une aide privée ou un accroissement majeur du sponsoring.

La Municipalité propose, par conséquent, de participer activement à cet assainissement en octroyant à Athletissima une contribution unique de 500'000 francs et de lui attribuer, chaque année, dès 2006, une subvention fixe de 300'000 francs (le budget 2005 prévoit une subvention ordinaire de 200'000 francs et la dernière tranche de 100'000 francs de la subvention extraordinaire prévue pour les années 2003, 2004 et 2005).

⁶ Préavis N° 23, du 25 mai 1990, « Athletissima. Meeting international d'athlétisme de Lausanne. Octroi d'une aide financière. », BCC 1990, tome I, p. 1216.

⁷ Cf. BCC 1995, tome III, pp. 1898-1904.

6.2. Engagements d'Athletissima

De son côté, Athletissima s'engage à maîtriser son budget et à le maintenir, pour les prochaines éditions, au niveau de celui de 2005. De plus, les dirigeants se sont engagés (et ont réussi) à signer ou à renouveler des contrats de longue durée (trois ans) avec les principaux sponsors. Ils se sont également engagés à faire preuve de modération dans les prestations offertes aux athlètes (cachets, hébergement et transports). De plus, les budgets comprennent de forts amortissements financiers, afin de régler au plus vite les arriérés existant (TVA, impôts à la source et opérations sur devise). De cette manière et avec l'engagement financier de la Ville, prévu par le présent préavis, la dette cumulée pourrait être annulée à l'occasion de l'édition 2008 d'Athletissima.

6.3. Récapitulation des engagements financiers de la Commune

L'engagement financier de la Commune en faveur d'Athletissima tel que demandé dans ce préavis se résume ainsi :

2005

Contribution exceptionnelle	Fr. 500'000,-
-----------------------------	---------------

Dès 2006

Subvention ordinaire	Fr. 300'000,-
----------------------	---------------

7. Soutenir Athletissima

« 17. Encourager, soutenir, réaliser et développer l'organisation de manifestations sportives ponctuelles, régulières ou exceptionnelles », « 38. Aider financièrement l'organisation de manifestations sportives ponctuelles, régulières ou exceptionnelles. »⁸. Ces principes, tirés du Plan Directeur du Sport, soulignent la volonté de la Municipalité de faire de Lausanne, non seulement la capitale administrative du sport mondial, mais aussi une ville de pratique et d'événements sportifs, qu'ils s'adressent aux populaires ou à l'élite. Dans ce contexte, le sport-spectacle a aussi sa place. Nombreuses sont les voix qui s'élèvent contre les dérives qu'il engendre (argent, dopage, mercantilisme), qui mettent en doute sa capacité à promouvoir le sport et le recrutement de nouveaux pratiquants. Cependant, reflet de notre société, il suscite l'intérêt, l'engouement du public et des médias. Il est aussi un formidable moyen de marketing.

Le sport est au fil du temps devenu un système complexe, composé d'éléments qui peuvent parfois paraître antagonistes, mais qui, au final, forment un tout indissociable. On peut, selon ses principes éthiques, philosophiques, politiques, regretter certaines directions prises. Mais, il est faux de croire que l'on ne peut, aujourd'hui, soutenir qu'une sorte de sport, qu'une sorte de pratique, qu'une sorte de manifestations.

Athletissima permet à notre Ville de bénéficier d'un rayonnement médiatique (dont profite l'économie locale, en particulier dans les domaines liés au tourisme) qu'aucune campagne de promotion ne pourrait atteindre. Il permet, chaque année, à des milliers de jeunes de côtoyer les plus grands athlètes de notre temps et de contribuer à maintenir à Lausanne une pratique forte de l'athlétisme. Il est aussi une source de motivation pour des centaines de bénévoles qui oeuvrent tout au long de l'année dans des clubs, dans des comités d'organisation de petites manifestations et qui voient dans leur participation à ce meeting une récompense à leurs efforts.

⁸ Rapport-préavis N° 2002/22, du 23 mai 2002, « Plan Directeur du Sport. (...) », BCC, tome II, principes 17 et 38, p. 680 et p. 685.

L'engagement de la Ville en faveur d'Athletissima s'inscrit dans la politique sportive et économique de la Municipalité. Soutenir Athletissima, c'est soutenir l'économie locale et promouvoir l'image de Lausanne, Capitale olympique.

8. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2005/25 de la Municipalité, du 28 avril 2005 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter d'aider financièrement l'Association Athletissima ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement 2005 de 500'000 francs à inscrire sous la rubrique 3800.365 « Subventions versées à des institutions privées » de la Direction Culture, Sports, Patrimoine, crédit spécial destiné à verser à l'Association Athletissima une contribution unique ayant pour but la diminution de la dette cumulée ;

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

François Pasche